

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE TRESORERIE 2024-2025

L'an deux mille vingt-quatre, le **mardi 16 avril à 8h30**, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel régional du Golfe du Morbihan, légalement convoqué le 16 avril s'est réuni 8 boulevard des îles, 56000 VANNES sous la présidence de Ronan LE DELEZIR.

La Séance était publique.

Etaient présents à la présente délibération :

M. Ronan LE DÉLÉZIR	Président
Mme Anne GALLO	1 ^{ère} Vice-Présidente
Mme Marie-José LE BRETON	2 ^{ème} Vice-Présidente
M. Luc LE TRIONNAIRE	3 ^{ème} Vice-Président
M. Patrick CAMUS	4 ^{ème} Vice-Président
M. Pascal BARRET	
Mme Muriel CLÉRY	
Mme Gaëlle FAVENNEC	
Mme Sylvie SCULO	
M. Simon UZENAT	

Absents excusés :

M. Thierry **EVENO**
Mme Frédérique **GAUVAIN**

Procuration :

Mme Frédérique **GAUVAIN** donne procuration à Mme Marie Jo **LE BRETON**

Etaient également présents :

Mme Muriel **HASCOËT** (Directrice)
Mme Morgane **DALLIC** (Responsable du pôle Ressources, Médiation et Cultures)
Mme Sophie **GIRAUD** (Responsable du pôle Développement, Aménagement et Transitions)
Mme Héléna **TATARUCH** (Chargée de mission Patrimoine maritime).
Mme Marie **TAVENNEC** (Responsable administrative et financière).

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE LIGNE DE TRÉSORERIE 2024-2025

L'ouverture d'une ligne de trésorerie offre une grande souplesse dans la gestion des paiements : possibilité d'utiliser des crédits en cas de besoin et de les rembourser lorsque la trésorerie le permet notamment en cas de dépenses réalisées avant perception des recettes.

Le contrat actuel souscrit auprès du Crédit Agricole et acté après délibération du Bureau est arrivé à échéance le 17 avril 2024.

Deux tirages de ligne de trésorerie (100 000 € et 60 000€) ont été nécessaires en janvier 2024 pour assurer le paiement des salaires et des cotisations. Suite aux versements des cotisations statutaires des membres du syndicat, la Trésorerie s'élève à ce jour à + 290 986,57 €.

Dans le cas d'un recouvrement tardif par nos partenaires sur certains projets, l'utilisation d'une ligne de trésorerie pourrait être nécessaire pour assurer les possibilités de paiement ponctuellement.

Pour rappel ci-dessous une synthèse des conditions du contrat actuel :

- Plafond montant emprunté : 270 000 €
- Durée : 12 mois
- Taux d'intérêt variable : Euribor 3 mois moyenné
- Marge : 5.44 %
- Frais de mise en place : 0,20 %
- Montant minimum des tirages et remboursements : 5 000 €
- Facturation des intérêts : trimestriellement par débit d'office
- Aucune commission d'engagement.
- Aucune commission de non-utilisation

En dehors des frais de dossier (540€ en 2023), ce type de contrat n'engendre aucun frais de fonctionnement s'il n'est pas utilisé.

Les conditions proposées par le Crédit agricole pour le renouvellement d'un an (2024-2025) diffèrent des modalités du contrat actuel (notamment le pourcentage de marge) compte tenu de la hausse du coût de liquidité actuel.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, les membres du Bureau Syndical décident d' :

- AUTORISER le Président signer la proposition du Crédit agricole
- AUTORISER le Président à signer tous documents relatifs au contrat de ligne de Trésorerie.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc
Naturel Régional du Golfe du Morbihan,



Ronan LE DELEZIR